

# Les Échos Lauranais

Juillet/Août  
2014



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

## EDITO

On entend très souvent regretter le temps d'avant. Le temps où les gens se respectaient, celui où tout semblait facile ou du moins tout paraissait possible. Voire ! même si l'on peut constater partout aujourd'hui une réelle dégradation des rapports entre les individus, comme d'ailleurs une baisse de l'estime de soi, il ne faudrait pas que notre mémoire nous joue un vilain tour en magnifiant exagérément le passé. Vous savez bien, c'est le fameux : « c'était mieux avant ».

Qu'en est-il réellement ?

Si, d'un côté, on observe aujourd'hui une plus grande agitation, un manque souvent flagrant aux règles élémentaires de politesse et même de respect, d'un autre, il faut bien le dire, on semble quelquefois de moins en moins enclins à la patience.

Il me semble que l'observation de quelques règles simples et de bon sens doit permettre à tous de se sentir mieux, chez eux comme à l'extérieur. Et la liste n'est pas exhaustive :

– Tout faire pour limiter la gêne engendrée par les bruits de voisinage. Il suffit là aussi de bon sens. Il est des heures où le bruit est insupportable. Si une activité bruyante est inévitable, on prévient les voisins. Les parents doivent montrer l'exemple et éduquer leurs enfants, ce qui ne semble pas toujours correctement réalisé.

– Nos rues ont été créées avant même l'invention de l'automobile. Les emprunter pour y circuler ou s'y garer demande un minimum de jugement. Respecter une vitesse adaptée à la voie et éviter tout stationnement gênant, c'est le comportement que nous devrions tous observer. Pour répondre par avance aux inévitables questions, il n'est écrit nulle part que l'on doit garer son véhicule « devant » son domicile. Aucun emplacement n'est réservé sur l'espace public.

– Les propriétaires de chiens sont souvent interpellés pour qu'ils prennent plus soin de l'état de rues trop souvent souillées par les déjections de leurs animaux. Incontestablement, il y a encore des progrès à réaliser.

– La gestion des ordures ménagères semble poser des problèmes à quelques uns de nos concitoyens. Les déchets des ménages, enfermés dans un sac plastique noir, fermé, doivent être placés dans les conteneurs collectifs. Les déchets recyclables, dont la liste peut être consultée en mairie, seront eux placés dans les sacs jaunes. Ces sacs jaunes sont collectés tous les mardi matin. Il convient de les placer devant son domicile dès le lundi soir. Quant aux encombrants, ils doivent être acheminés vers la déchetterie. Pour tous renseignements, se rapprocher des services municipaux.

La qualité de la vie dépend de la bonne volonté de chacun.

Jean Loubat, Maire de Laure

## ■ COMMÉMORATIONS ■

Août 1944 - août 2014 : il y a 70 ans, notre territoire se libérait. Au cours des dernières semaines de leur présence, les troupes occupantes ont perpétré de nombreuses exactions. Dans la mémoire des plus anciens d'entre nous, des noms résonnent toujours : La Galaube, Font Bruno, Trassanel, Rieux-Minervo, pour n'évoquer que quelques uns des drames qui se sont déroulés chez nous au cours de ces quelques semaines. Tout au long du mois d'août, des cérémonies commémoratives vont se dérouler. Ces moments de recueillement seront l'occasion de nous souvenir de toutes ces victimes, qui sont allées au bout de la lutte au prix du sacrifice de leurs jeunes vies.

## ■ DÉBROUSSAILLEMENT : IMPORTANT ■

En ce début de période estivale, de nouvelles règles ont été édictées par les services préfectoraux pour prévenir les risques d'incendie.

Le débroussaillage incombe aux propriétaires qui sont invités à consulter en mairie, l'arrêté qui expose les obligations et les responsabilités de chacun.

**Important :** En cas d'infractions, des sanctions pénales ou des contraintes sous astreintes peuvent être prévues.

### Rappel :

– L'élagage des haies qui empiètent sur l'espace public incombe aux propriétaires des parcelles concernées  
– L'entretien des cours d'eau est aussi à la charge des riverains. Même si, dans ce dernier cas, la collectivité effectue des programmes d'entretien périodique sur tout le linéaire des cours d'eau « stratégiques » (Ruchol, Resclauze, Théron...)

## ■ LE MÉDIATEUR DE L'ÉNERGIE ■

Le médiateur de l'énergie a pour mission d'informer, conseiller et protéger les consommateurs de gaz naturel et d'électricité. Vous pouvez avoir recours à ses services gratuitement pour vous aider à trouver une solution amiable au différend qui vous oppose à votre fournisseur d'énergie. Ses coordonnées :

www.energie-mediateur.fr, ou au n° vert : 0800 112 212.

## ■ RYTHMES SCOLAIRES ■

La mise en place de la réforme sera effective à Laure dès la rentrée 2014. Au cours d'une réunion organisée le mardi 24 juin, les élus, la directrice de l'école et la directrice de l'ALAE, ont rencontré les parents d'élèves pour les informer des dispositions décidées sur notre commune.

Le Maire a d'abord rappelé les raisons qui motivent la modification des rythmes scolaires : il est temps de corriger la précédente réforme, qui s'applique depuis la rentrée 2008 et qui a supprimé la classe le samedi matin. Si, dans un premier temps, elle avait recueilli des approbations catégorielles et si quelques familles lui trouvaient même des avantages pour organiser leur week end, les conséquences néfastes sur l'acquisition des apprentissages sont rapidement apparues : enfants fatigués, difficultés à réaliser le programme, résultats d'études comparatives explicites... La suppression significative de postes d'enseignants n'ayant, bien entendu, rien arrangé !

La durée hebdomadaire des heures d'enseignement restant inchangée à 24 heures, il s'agit de réorganiser le temps scolaire pour le répartir sur 9 demi-journées, dont 5 matinées. Car tous les spécialistes en sont d'accord, c'est au cours des matinées que les enfants sont le plus réceptifs.

A Laure, les horaires du matin ne changent pas. Par contre, l'après-midi, la fin du temps scolaire est fixée à 15h45. Les parents peuvent décider de venir chercher leurs enfants à cette heure là, ou bien de les inscrire au Temps d'Activité Périscolaire (TAP) mis en place gratuitement par la municipalité et qui prendra fin à 16h30, l'heure où débute l'ALAE.

Le mercredi matin, les horaires sont les mêmes que lors des autres matinées travaillées. Pour le mercredi après midi, les parents intéressés peuvent se rapprocher du Centre de Loisirs Sans Hébergement qui pourra accueillir les enfants qui seront transportés jusqu'au centre de Puichéric. L'équipe pédagogique assurera une heure d'aide spécifique hebdomadaire durant les TAP.

### Organisation de la semaine :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

7h30 à 9h00 : ALAE

9h00 à 12h00 : Temps scolaire

12 h à 13h30 : ALAE (cantine)

13h30 à 15h45 : Temps scolaire

15h45 à 16h30 : TAP

16h30 à 18h30 : ALAE

Les mercredis :

7h30 à 9h00 : ALAE

9h00 à 12 h : Temps scolaire

12 h à 18h30 : ALSH (Pucihéric)

**Nota :** la rentrée aura lieu le 2 septembre selon des modalités qui seront portées à la connaissance des parents en temps voulu.

## ■ INTERNET : ATTENTION DANGER ■

Une Lauranaise vient de vivre une drôle d'expérience qui devrait faire réfléchir ceux qui pensent que ça n'arrive qu'aux autres. Un matin, tous les contacts enregistrés sur sa messagerie ont reçu un appel à l'aide qu'elle était sensée leur avoir adressé. Il a été précisé à ceux qui ont répondu qu'elle se trouvait en voyage à l'étranger, que ses papiers lui avaient été dérobés et qu'elle avait besoin d'une somme rondelette pour pouvoir rentrer en France.

Des proches se sont vite aperçus de la supercherie et ont prévenu l'intéressée qui ne s'était rendu compte de rien. Le plus rapidement possible, les contacts ont été prévenus. De son côté, le fournisseur d'accès a été sollicité pour stopper la messagerie et attribuer un nouveau code d'accès. Perspicacité, prudence et réactivité doivent être la règle.

## ■ FOOTBALL ■

Notre club de football, le Haut Minervois Olympique, vient de vivre une saison exceptionnelle.

L'équipe fanion est sacrée championne de l'Aude dans la catégorie Promotion d'honneur. Elle termine donc en tête des équipes alignées dans les compétitions organisées par le District de l'Aude. Dès la saison prochaine, elle accède à la Division d'Honneur Régionale, compétition gérée par la ligue du Languedoc Roussillon et rejoint l'élite du football audois.

L'équipe réserve termine au milieu du classement en Promotion de première division. L'Olympique, issu du regroupement de plusieurs clubs voisins vit une belle histoire qu'il convient de saluer. Ce succès est dû aux joueurs bien sûr, mais aussi à l'équipe dirigeante et aux bénévoles qui œuvrent ensemble et solidairement pour la réussite de ce magnifique projet de territoire au bénéfice de la jeunesse.

Un merci particulier au Président Julien BRIANC et aux vice-présidents Geneviève RAOULX et Jacques AYMES.

Merci également aux municipalités dont le rôle est irremplaçable.

L'école de foot compte 81 licenciés

La saison prochaine, les enfants âgés de 5 ans (nés en 2009) jusqu'à 19 ans seront accueillis.

Pour tous renseignements, contacter le 06 61 87 50 52.

## ■ ANIMATIONS DE L'ÉTÉ : RAPPEL ■

**Dimanche 20 juillet :** l'Association du Patrimoine Lauranais vous invite à sa fête annuelle. Au programme, promenade découverte et casse-croûte vigneron le matin suivi d'un repas dansant organisé sur l'aire pique-nique du lac à partir de 19 h

Inscriptions obligatoires avant le 17 juillet auprès des commerces habituels

**Mercredi 6 août :** deuxième Mercredi de Pleine Lune

**Dimanche 10 août :** fête de la chasse

**Samedi 23 août :** fête de la pétanque

**Mercredi 27 août :** soirée blanche

Se renseigner pour ne pas passer à côté des diverses animations vigneronnes organisées par nos producteurs, les musicales de Saint Jacques d'Albas, les soirées bodéga d'Argères...

Sans oublier, les concours de pétanque de Laure, les Mardis de Villeneuve, les Jeudis de La Redorte, les Vendredis de Caunes, et bien évidemment la nouvelle piscine de Peyriac qui vous enchantera...

Consulter l'Office du tourisme intercommunal de Caunes pour plus d'information sur les animations locales.

A noter que l'animation Oc de villatgé qui devait avoir lieu le vendredi 8 août a été annulée.